

SÉANCE DU MARDI 5 JUILLET 2022

Délib n° D2022-07-05-11

*11- DOMAINE PUBLIC – ADRESSAGE – MODIFICATION DU NOM DE RUE
« CHEMIN DE LA ROUILLONNERIE » EN « IMPASSE DES GRANDES
PORTES »*

*Convocation du 29/06/2022
Conseillers en exercice : 52*

Présents	40
Procurations	7
Votants	47

L'an deux mille vingt-deux, le cinq du mois de juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Tertre à Brissac-Quincé, 49320 Brissac Loire Aubance, en session ordinaire du mois de juillet, sous la Présidence de Madame SOURISSEAU Sylvie, Maire de Brissac Loire Aubance.

Présents

BARGEL Thierry	FOURNIER Gilles	LEROUGE Eric
BAZIN Patrice	GALLARD Thierry	LEVEY Marc
BERTHAUD Claire	GALLIEN Adeline	MERCIER Jean-Marc
BOUGEOIS Bernard	GODARD Claire	MORON Olivier
BOUJU Isabelle	GOULU Isabelle	PERCEVAULT Erick
BOULTAREAU Manon	GUELARD Thomas	RABOUIN Céline
BROCHARD Cécile	GUERET Lydie	ROSELIER Alain
BRUNIER-COULIN Marie-Pierre	GUILLEMOT Lionel	ROUSSEL Mathieu
BUTRUILLE Véronique	JEAN Valérie	RUILLARD Valérie
DERSOIR Armelle	LAMOUREUX Frédéric	SAUVAITRE Marie
DROUET Ghislaine	LAROCHE Florence	SOURISSEAU Sylvie
DROUIN Nadia	LE MASLE Didier	TOUCHET Robert
DUCHESNE Aurélie	LECLERC Alice	
DURAND-JALIER Agnès	LEHEE Stephen	

Excusés avec procuration

BARANGER Jocelyn	à	LEROUGE Eric
BROHAND Loïc	à	BOUJU Isabelle
GUILLET Monique	à	RUILLARD Valérie
LEBEL Bruno	à	FOURNIER Gilles
LEROUX Eric	à	DURAND-JALIER Agnès
MAILLET Eve	à	GUERET Lydie
PERCHER Aurélie	à	RABOUIN Céline

Absents

BUFFET Pieric
CATROUX Sophie
DESME Francine
PLESSIS Fabien
SENEZ Delphine

DOMAINE PUBLIC – ADRESSAGE – MODIFICATION DU NOM DE RUE « CHEMIN DE LA ROUILLONNERIE » EN « IMPASSE DES GRANDES PORTES »

Mme le Maire donne la parole à M. FOURNIER, conseiller municipal, qui rappelle à l'assemblée que conformément aux articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L.2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal de valider le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies de la commune, et d'autoriser l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre. De plus, il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune. La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Aussi, il est proposé de modifier la dénomination « *chemin de la Rouillonnerie* » sur la commune déléguée de Charcé St Ellier sur Aubance en « **Impasse des Grandes Portes** » afin de caractériser correctement cette voie qui est effectivement une impasse et cesser la confusion avec la voie voisine intitulée « *Impasse de la Rouillonnerie* ».

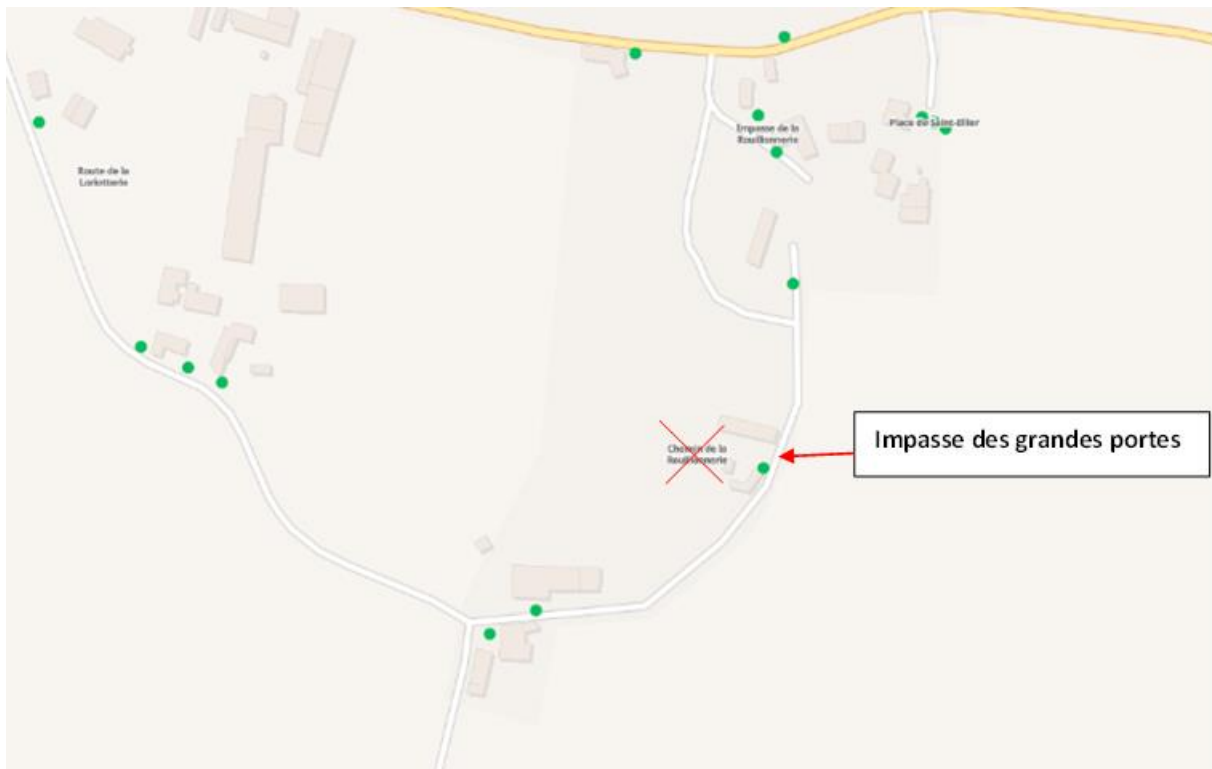
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à :

47 VOIX POUR

0 VOIX CONTRE

0 ABSTENTION

**APPROUVE la modification du nom de rue Chemin de la Rouillonnerie en Impasse des Grandes Portes
AUTORISE et CHARGE Madame le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération**



Rendu exécutoire par
Télétransmission en préfecture et publication le 08/07/2022
Le Maire, Sylvie SOURISSEAU

Accusé de réception en préfecture
049-200064582-20220705-D2022-07-05-11-DE
Date de télétransmission : 08/07/2022
Date de réception préfecture : 08/07/2022

